

District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N° - SAISON 2022/2023

Réunion du :	31 mai 2023
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s):	Hervé CESBRON, Alain FOUQUET, Franck JOUSSEAUME
Excusé(s):	Steve GABORIAU, Jean Christophe JONCHERAY

⇒ Les dossiers de désignations examinés concernent la période du 24 avril 2023 au 04 juin 2023.

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront sur la saison 2023 - 2024.

➡ Les dossiers transmis par CDD concernent la période du 21 avril 2023 au 01 juin 2023.

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront sur la saison 2023 - 2024

- **□** La section a analysé les courriers reçus consécutivement aux décisions de la dernière réunion.
- **□** La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :
 - Retours de désignations tardifs.
 - Les absences sur désignations.
 - Les manquements administratifs.
- **⇒** En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :
 - De points de pénalité sur la note administrative pour 35 arbitres
 - De matchs de non-désignation pour 10 arbitres
 - D'une amende au club de l'arbitre pour 4 arbitres

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. L'annexe du PV pourra être consulté sur Footclub.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé